

DEPARTEMENT

SAVOIE

ARRONDISSEMENT

CHAMBERY

Objet : Accueil d'une arrivée d'étape du Tour de l'avenir cycliste 2023

EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration
de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LAC D'AIGUEBELETTE

Séance du 13 avril 2023

L'an deux mille-vingt-trois et le treize avril à 18h30,

Le conseil d'Administration de la Communauté de communes, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement à NANCES, sous la présidence de M. André BOIS.

Présents : MMES MRS. ALLARD. BOIS. COUTAZ. CUCCURU. FAUGE. FRANCONY. GENTIL. GROLLIER. GROS. ILBERT. MALLEIN. MARCHAIS. PERRIAT. ROSSI. ROULAND. TAIN. TAVEL. TOUIHRAT. VEUILLET. VOISIN. WADOWIAK. WROBEL. ZUCCHERO.

Absents excusés : MMES MRS. DUPERCHY (Pouvoir P. ROULAND). MANSOZ (Pouvoir M. WADOWIAK). MANTEL (Pouvoir C. TAVEL). RUBIER. VANBERVLIET.

Le Président,

Explique à l'assemblée que :

- Le Tour de l'Avenir est une compétition cycliste par étapes créée en 1961 qui se déroule au mois d'août et qui s'adresse uniquement aux coureurs espoirs (moins de 23 ans). Les cyclistes courent par équipes nationales.
- Cette compétition est considérée comme la course la plus prestigieuses au monde pour cette catégorie d'âge et est souvent présentée comme le Tour de France des moins de 23 ans (La plupart des vainqueurs du Tour de France ont été vainqueurs du Tour de l'avenir) ;

Dit que, pour l'édition 2023, les organisateurs ont contacté la CCLA afin de proposer l'organisation d'une arrivée au lac d'Aiguebelette, le jeudi 24 août, lors d'une étape qui partirait de La Tour de Salvagny (69) et passerait par le Beaujolais, le Bugey, St-Genix-les-villages avant d'arriver au lac d'Aiguebelette ;

Indique que l'évènement est organisé par la société « Alpes Vélo » qui travaille en lien avec la société ASO organisatrice du tour de France ;

Explique qu'une rencontre s'est tenue le 5 avril dernier associant M. COLLIOUD, Directeur d'organisation du Tour de l'avenir, la CCLA et les maires des communes riveraines du lac et qu'à l'issue des échanges et de la présentation du projet, les élus présents ont émis un avis de principe favorable, notamment Mme Claudine TAVEL, maire de Novalaise, sachant qu'après analyse des besoins et contraintes d'organisation, l'arrivée serait positionnée au droit de la plage de Pré-Argent sur la commune de Novalaise ;

Indique que l'accueil de cet évènement doit faire l'objet d'une convention établie entre l'organisateur, la CCLA et la commune de Novalaise qui identifiera les engagements de chacune des parties, en termes notamment, de mise à disposition d'espaces et de moyens logistiques ;

Invite le conseil communautaire à délibérer pour :

- émettre un accord de principe sur l'organisation au lac d'Aiguebelette d'une arrivée d'étape du Tour de l'avenir cycliste 2023,
- autoriser le Président à engager toutes démarches nécessaires,
- autoriser le Président à signer la convention à intervenir dès lors qu'elles ne présenteraient pas de points de blocage.

Le Conseil communautaire, après avoir délibéré à l'unanimité :

EMET un accord de principe sur l'organisation au lac d'Aiguebelette d'une arrivée d'étape du Tour de l'avenir cycliste 2023,

AUTORISE le Président à signer la convention à intervenir à cet effet dès lors qu'elles ne présenteraient pas de points de blocage et toute pièce se rapportant à cette affaire,

CHARGE le Président d'entreprendre toutes démarches relatives à ce sujet.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président

